

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

AMENDEMENT

N ° II-CF2065

présenté par

Mme Faucillon, Mme K/Bidi, M. Sansu, M. Maurel, Mme Bourouaha, M. Brugerolles, M. Castor,
M. Bénard, Mme Lebon, M. Lecoq, M. Maillot, M. Monnet, M. Nadeau, M. Peu,
Mme Reid Arbelot, M. Rimane et M. Tjibaou

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Transformation et fonction publiques »

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de la loi organique relative aux lois de finances.
--